

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation PV de la séance du Conseil Municipal du 04 Novembre 2020**
- 2. Convention portage de repas avec la commune du Pujaudran**
- 3. Fixation des Attributions de compensation**
- 4. Créances éteintes budget service des eaux**
- 5. Créances éteintes budget communal**
- 6. Augmentation des loyers**
- 7. Virement de crédits**
- 8. Questions diverses**

Etaient présents : Mrs BELOU Georges, BOYER Jérôme, DAVID Jean-Claude, DEL RIO Fabien, EL HAMIDI Mohamed, VERGÉ Frédéric, ZAMPARUTTI Georges et Mmes BASCOU Cathy, DARDENNE Joëlle, DIOP Maëva et SCHWARTZ Annie.

Etaient excusés : Mme BISMUTH Jessica donne pouvoir de vote à M. BELOU Georges, DE SAN JOSÉ Jessica, DELAGE Honora et M. GRAHAM Christopher

Secrétaire de Séance : Mme DIOP Maëva

1 – Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 Novembre 2020

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 04 Novembre 2020.

2 – Convention de portage des repas avec la commune de Pujaudran

Le 1^{er} Janvier 2010 une convention avait été passée entre les communes de Pujaudran, Lias et Ségoufielle afin de permettre aux personnes âgées qui le souhaitent de pouvoir bénéficier du portage des repas à leur domicile. Cette prestation continue à l'heure actuelle et est faite par la Société ANSAMBLE qui nous livre également les repas au restaurant scolaire. Ces repas sont apportés à Pujaudran qui en assure la logistique et la livraison.

Il faut savoir que ce contrat est devenu obsolète du fait d'une part, par les conditions financières qui ne sont plus adaptées aux conditions d'aujourd'hui et d'autre part, par l'arrivée de seniors des communes de l'Isle Jourdain et d'Auradé dont personne jusqu'à ce jour n'était au courant. Autrement dit, les charges sont actuellement payées par 3 communes alors que 5 sont concernées.

Par conséquent, je vous propose de réécrire ce protocole pour l'année 2020 et les suivantes tel que vous l'avez en annexe1, en y incluant les nouvelles conditions financières de répartition des charges.

Monsieur Le Maire demande l'avis de l'Assemblée.

La convention du portage de repas avec la commune de Pujaudran est approuvée à l'unanimité.

3 – Fixation des attributions de compensation

Lors du précédent conseil du 4 Novembre, nous avons déjà évoqué ce point. Je vous rappelle que les attributions de compensation correspondent à l'ensemble des charges relatives aux compétences ou services transférées par une commune vers un Etablissement Public de Coopération Intercommunale pour permettre la continuité du service.

Pour mémoire, au titre des attributions de compensation, nous allons verser à la CCGT en 2020 une somme globale de 127 019.00€ qui se décompose de la manière suivante :

- Participation service jeunesse : 121 020.00€
- Participation PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : 2 844.00€
- Participation pour le SAAD (Service d'Aide A Domicile) : 3 155.00€

Il faut savoir que toutes les communes de la CCGT doivent délibérer sur l'ensemble des attributions (annexe2). Il doit y avoir unanimité sur les chiffres présentés. Par rapport au précédent tableau, même s'il n'y a pas eu de variation pour Ségoufielle, les contributions d'Auradé, de Marestaing et de l'Isle Jourdain ayant été modifiées, nous devons valider cette nouvelle proposition.

Monsieur Le Maire demande l'avis de l'Assemblée.

Les attributions de compensation sont votées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4 – Créances éteintes service « Eau et Assainissement »

Madame la Trésorière de l'Isle Jourdain nous informe que certaines créances, suite à des décisions de justice dans le cadre de surendettement ou de liquidation judiciaire, doivent être comptabilisées en créances éteintes.

La créance éteinte s'impose à la collectivité comme au trésorier car plus aucune action de recouvrement ne peut être possible.

Compte-tenu des décisions définitives des tribunaux compétents, nous devons constater l'effacement des dettes de certains abonnés se rapportant au service « Eau et Assainissement » pour un montant total de 1 053.01€ au motif de surendettement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette décision.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de passer le montant de 1 053.01 € en créances éteintes.

5 – Créances éteintes du budget communal

Madame la Trésorière de l'Isle Jourdain nous informe que certaines créances, suite à des décisions de justice dans le cadre de surendettement ou de liquidation judiciaire, doivent être comptabilisées en créances éteintes.

La créance éteinte s'impose à la collectivité comme au trésorier car plus aucune action de recouvrement ne peut être possible.

Compte-tenu des décisions définitives des tribunaux compétents, nous devons constater l'effacement des dettes de 2 locataires d'appartements ou locaux municipaux pour un montant total de 5 676.36€ au motif de clôture pour insuffisance d'actif.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette décision.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de passer le montant de 5 676.36 € en créances éteintes.

6 – Augmentations de loyers

Je vous informe qu'une révision de prix annuelle de certains loyers communaux doit être prise pour les locations suivantes :

- Logement 46 Impasse Cabaret +0.46% - nouveau loyer de 659.73€ (+3.02€), à compter du 1^{er} Janvier 2021
- Logement 17 Chemin Garros +0.46% - nouveau loyer 543.68€ (+2.49€) à compter du 1^{er} Janvier 2021

Monsieur Le Maire demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'augmentation des loyers.

7 – Modifications budgétaires

Afin de mettre à jour les dépenses réelles avec les mandatements réalisés, il convient de procéder à la modification de certains crédits se rapportant :

Au budget « Eau et Assainissement » :

- Chapitre 20 « Frais d'études et de recherches » : -5 500.00€
- Chapitre 16 « Capital des emprunts » : 4 000.00€
- Chapitre 21 « Matériel informatique » : 1 500.00€
- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : - 1 600.00€
- Chapitre 66 « Charges financières » : 1 600.00

Au budget « Commune » :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : -3 500.00€
- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 3 500.00€

Je vous précise que ces virements ne modifient en rien l'équilibre des budgets.

Monsieur Le Maire demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces modifications budgétaires.

9 – Questions diverses

1. Comité des fêtes : M Sassareu propose par mail : four à pain à créer ? pour faire des animations autour de ce four (repas ...) au centre du village.
2. Arbre et paysage : Le dossier déposé par la commune a été validé et accepté. Un rendez-vous technique avec les représentants a eu lieu. Une haie va être plantée à côté du city allant du grillage du city chemin de Bordeneuve au chemin de la lagune et retour jusqu'au tennis + un bout de haie le long de la route. La haie sera ondulée avec quelques arbres (8 essences différentes). Le terrain devra être travaillé en amont. Un agriculteur de la commune sera sollicité pour préparer la bande de terre nécessaire à la plantation. Nous rappelons que cette opération est totalement gratuite. Une proposition aux classes de CM1 et CM2 pour participer au projet sera faite auprès de l'école.

3. Projet Dardenne lotissement chemin vieux : rdv avec promoteur, le concours de 6000 € pour la modification du PLU du promoteur ne peut être accepté car cette aide serait considérée comme aide en nature par la DDT et la DGFIP. Une aide pourra être faite une fois le permis d'aménager accepté.
4. Modification du PLU : plusieurs points ont été vus notamment :
 - Mettre annotation U1 pour le chemin vieux (projet M. Villagrassa)
 - Une étude du conseil municipal sera nécessaire pour certaines décisions
 - Récupération « impasse des Gragniottes » en voie communale
5. Bâtiment des Ateliers : Suite au projet de déménagement des ateliers municipaux, l'association Lieu de Vie, locataire jusqu'en 07/2022 est intéressée par la proposition de rachat du bâtiment. Une attention particulière sera portée sur leur intention et projet.
6. Boîte à idée : mise en place à la mairie pour permettre aux administrés de soumettre des questions pour le conseil municipal. Un emplacement dans les nouvelles de Ségoufielle y sera dédié.
7. Terrain de pétanque : une demande de gravier a été demandée (voir avec le service technique pour la livraison.)
8. Mise en valeur de l'église : mise en valeur côté du lotissement du clocher est proposée en élaguant les arbres et éviter les tas de feuilles et arbres qui deviennent envahissants.
9. Chemin vieux : l'évacuation de l'eau du pluvial de la maison des locataires de M et Mme Zanet, (dans le virage) se fait directement sur la route. Une intervention est nécessaire.
10. Devant le cimetière parking inondé : faire arranger le parking, l'eau du parking devant la boucherie Sabathé descend sur le parking du cimetière, il va être nécessaire de curer le fossé et mettre du gravier ainsi que faire une tranchée pour permettre une meilleure évacuation de l'eau.
11. Prévoir une étude pour sécuriser l'accès piéton et vélo le long des platanes pour aller à la gare.
12. Coupure d'eau : un particulier a cassé une canalisation sur la RD 9 le vendredi, suite aux réparations l'eau a été remise mais le réducteur de pression d'eau n'a pas fonctionné du coup 1ère coupure impasse Juan de l'homme, 2^{ème} coupure suite à une trop forte pression, de nombreux cumulus ont lâchés, 3ème fuite réparée le lundi. Une révision du réducteur de pression a été faite.
13. Paiement de la cantine : pas de paiement par internet possible car nous sommes en régie municipale pour maîtriser les paiements aux mieux.

Séance levée à 20h

Monsieur Le Maire,
Georges BELOU

Le secrétaire de séance,
Maëva DIOP

Les membres du conseil municipal,

BASCOU Cathy

BOYER Jérôme

DARDENNE Joëlle

DAVID Jean-Claude

DEL RIO Fabien

EL HAMIDI Mohamed

SCHWARTZ Annie

VERGÉ Frédéric

ZAMPARUTTI Georges